

RAPPORT-PRÉAVIS
N° 2023/126
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des
mesures concrètes de lutte contre le harcèlement
de rue et d'aide aux victimes »**

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 23 janvier 2024 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

La Municipalité soumet, ci-après, sa réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».

Déposé le 15 mai 2023, le postulat décrit succinctement l'ampleur du phénomène du harcèlement de rue et des violences en Suisse, les répercussions physiques et mentales que ces situations peuvent provoquer et l'importance de développer des mesures pour lutter contre ce fléau. Ainsi, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement de rue et aider les victimes. Il est également demandé de considérer les mesures suivantes :

- pour aider les victimes : faire un sondage auprès des Nyonnais-es pour établir des chiffres et comprendre les besoins; mobiliser (en éventuelle collaboration avec la Société Industrielle et Commerciale de Nyon et environs (SIC)) les établissements nyonnais pour participer à la création d'un réseau de lieux sûrs en ville de Nyon; collaborer avec les TPN, en encourageant les victimes à aller parler aux chauffeur-euse-s de bus, et en autorisant la dépose de la personne en détresse entre deux arrêts pour qu'elle soit au plus proche de son domicile;
- pour lutter contre ce fléau : proposer un sticker « Ici demandez Angela » aux établissements intéressés à Nyon; faire une campagne de sensibilisation accrue du public, d'une part pour décourager les harceleur-euse-s, et d'autre part pour encourager les victimes à chercher refuge, mais également pour encourager les témoins de scènes de harcèlement de réagir pour venir en aide aux victimes; créer au sein de la Police Nyon Région (PNR) un contact spécifique (ligne téléphonique, sms, etc.) qui pourrait recueillir des plaintes et témoignages pour intervenir sur les lieux de harcèlement si nécessaire.

2. Etat des lieux des pratiques à Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains

2.1 Pratique en vigueur à Lausanne

La Ville de Lausanne, faisant suite à plusieurs postulats déposés en 2017, a débuté ses mesures en novembre 2019. Les annonces de cas de harcèlement sont possibles via un formulaire sur leur site internet, mais aussi via l'application mobile de la Ville de Lausanne.

Les signalements sont traités par la Police municipale de Lausanne (PML), plus particulièrement par son unité spéciale pour la prise en charge des victimes. Il est également proposé à la personne signalant un cas de harcèlement, d'être recontactée par un-e interlocuteur-ric-e de la PML. Le cas échéant, une mise en relation avec d'autres partenaires public-que-s ou privé-e-s est effectuée afin d'apporter la meilleure réponse possible.

En 2018, la Ville de Lausanne, en partenariat avec d'autres acteur-ric-e-s privé-e-s et public-que-s, a également effectué une vaste campagne de sensibilisation baptisée « Musée du harcèlement de rue (MdHR) » comprenant une vidéo, un dépliant et de l'affichage en rue.

2.2 Pratique en vigueur à Vevey

La Ville de Vevey, en partenariat avec des acteur-ric-e-s privé-e-s et public-que-s, donne la possibilité, via son site internet, de signaler les cas de harcèlement de rue depuis décembre 2021. Il s'agit du même formulaire que celui développé par la Ville de Lausanne, qui est cependant uniquement disponible via le site internet de la Ville de Vevey.

Ces dénonciations de cas sont traitées par des collaboratrices et collaborateurs de la cohésion sociale. En cas de nécessité, lorsque la personne victime ou témoin le souhaite, un lien peut être fait avec les services de police.

Le service de la cohésion sociale propose également d'autres mesures préventives, telles que des stages d'auto-défense.

2.3 Pratique en vigueur à Yverdon-les-Bains

La Ville d'Yverdon donne la possibilité, via son site internet, de signaler les cas de harcèlement de rue. Il s'agit du formulaire développé par la Ville de Lausanne, qui est cependant uniquement disponible via le site internet de la Ville d'Yverdon. L'Observatoire de la Sécurité & Projets et Partenariats, en collaboration avec Police Nord Vaudois (PNV), déploie un dispositif de soutien aux victimes ainsi qu'aux témoins de harcèlement de rue ou de violence au sens large.

Ces dénonciations de cas sont traitées par la répondante « harcèlement de rue/violences ». Ainsi, en cas de nécessité, ou dans le cas où la personne victime ou témoin le souhaite, un lien peut être fait avec les services de police.

Une vaste campagne de sensibilisation sur les violences dans leur ensemble, baptisée « Stop au silence » est également déployée, au moyen de flyers, d'affiches et d'objet marketing (tour de cou avec sifflet rouge).

3. Quantification du phénomène – Récolte de données

La récolte de données est centrale pour calibrer un dispositif adéquat et équilibré, correspondant au phénomène du harcèlement de rue tel qu'il aura été mesuré et décrit. Non seulement cela visera à comprendre le phénomène, à le quantifier et à donner du sens à une réponse adéquate, mais aussi à identifier la localisation de lieux « propices » au harcèlement de rue. A ce titre, les outils développés par le SIT – géoportail Cartolacôte – s'avéreront forts utiles pour qualifier géographiquement le phénomène du harcèlement de rue. Cette connaissance permettra notamment d'adapter au mieux les mesures préventives, ainsi que les réponses policières concrètes, utiles dans la lutte contre ces violences.

3.1 Mise à disposition d'un formulaire sur site internet

À l'instar des pratiques en cours dans les villes susmentionnées, un formulaire anonyme sera mis à disposition de la population sur les sites internet de la Ville de Nyon et de la PNR. À cet effet, toute personne pourra ainsi signaler des cas de harcèlement de rue, tant comme victime que comme témoin.

À noter que le formulaire ne permettra pas la mise en relation directe avec le service de police. Il permettra cependant à la personne de choisir d'être recontactée par un membre des forces de l'ordre. Il sera également rappelé – sans équivoque et de manière très visible – qu'en cas de danger immédiat, il convient d'appeler le numéro d'urgence 117 ou la centrale de PNR au 022 799 17 17.

Les différents témoignages et signalements constitueront une base solide pour la suite du processus. En plus de quantifier le nombre de ces situations et des personnes concernées, le dispositif permettra également de faire un « monitoring » géographique, en s'appuyant sur les cartes de Cartolacôte, et déceler ainsi des zones à risque avérées ou potentielles.

3.2 Création d'une application mobile

Afin d'être au plus proche de sa population et des différentes situations dans lesquelles le harcèlement de rue peut intervenir, il sera également étudié la possibilité de développer une application mobile. Si le formulaire mis à disposition via les sites internet de la Ville de Nyon et de la PNR convient à une utilisation sporadique – soit le temps de faire la recherche Google, ouvrir le site internet concerné, se rendre sur la page et compléter le formulaire – le développement d'une application mobile pourrait permettre un signalement facilité et rapide des cas de harcèlement de rue, notamment pour les personnes qui y sont confrontées de manière régulière (personnes jeunes, souvent « de sortie » en soirée ou la nuit, usager-ère-s des transports publics, etc.).

Cette réflexion entre dans une problématique de digitalisation des services de police, dans une démarche plus globale de type « guichet virtuel ». Il conviendra de réfléchir au cadre précis pour la mise à disposition d'un outil digital de signalement d'événements de harcèlement de rue. Les utilisateur-ice-s d'une application mobile (ou autre solution digitale) souhaitant vraisemblablement disposer, à terme, d'autres services qui permettraient notamment de signaler d'autres délits, au-delà du harcèlement de rue.

3.3 Campagne de communication sur la récolte de données

Afin de disposer des informations pertinentes à une réponse adéquate, il est nécessaire de récolter des données. Il est donc impératif de se mobiliser en menant une campagne de communication sur le sujet, par voie de communiqué de presse, affichage (réseau communal), publication sur les sites internet de la Ville de Nyon de la PNR et, éventuellement, par la distribution de flyers aux communautés et à la population les plus vulnérables. Au final, il s'agit d'obtenir des données pertinentes et consolidées, en vue d'un calibrage adéquat du projet et d'éviter d'articuler une réponse au harcèlement de rue à Nyon en se basant principalement sur des observations tirées de l'expérience d'autres communes.

3.4 Recensement des interventions de la PNR liées à ce phénomène

Il est important de noter que la PNR intervient déjà en cas de situations de harcèlement de rue. Il faut souligner ici l'importance de tenir à jour un journal des événements liés au harcèlement de rue et aux interventions PNR, particulièrement durant la période de récolte de données. En parallèle de la récolte de données auprès du public, les différents témoignages et signalements reçus constitueront une source d'informations supplémentaire permettant une analyse qualitative de cas spécifiques emblématiques et de la manière dont ils auront été traités. En plus de quantifier ces situations et les personnes concernées, la PNR analysera également la dimension géographique, pointant ainsi les potentielles zones à risque.

3.5 Sondage auprès de la population nyonnaise

En fonction de l'intensité des résultats obtenus et de l'ampleur du phénomène révélé, il s'avérera éventuellement nécessaire d'effectuer un sondage auprès de l'ensemble de la population nyonnaise, avec le concours d'un institut de sondage (p.ex. Institut LINK). Ce sondage pourrait permettre de compléter les données pré-récoltées, car il ne se fixerait pas uniquement sur les personnes victimes mais questionnerait la population nyonnaise, et spécifiquement sur ce qu'elle a pu constater ou sur certaines situations dont elle a été témoin.

4. Mesures immédiates

4.1 Informations et formulaire sur les sites internet de la PNR et de la Ville de Nyon

Une page internet sera ouverte sur le site de la PNR, répliquable sur les sites de la Ville de Nyon, avec pour vocation d'informer sur le harcèlement de rue et les possibilités offertes aux victimes, à leurs proches et aux témoins. Les informations contenues sur cette page doivent être claires, concises et rapidement accessibles. L'idée est de ne pas « noyer » sous les informations une personne qui veut aller droit au but et qui se trouverait potentiellement dans une situation d'urgence. Le formulaire de dénonciation d'actes de harcèlement de rue sera également disponible sur la page internet en question. Par ailleurs, pour un public souhaitant davantage de renseignement sur la problématique (p.ex. sur un plan médical ou académique), la mise en ligne de liens utiles vers des sites ou ressources documentaires d'autres acteur-ric-e-s spécialisé-e-s s'avérera utile.

4.2 Développement d'un réseau de lieux sûrs en ville de Nyon

Grâce aux établissements publics nyonnais, un réseau sécuritaire permettant d'accueillir immédiatement des personnes victimes de harcèlement de rue, soit la « mesure Angela », pourra être constitué.

Pour ce faire, la PNR rencontre une fois par année les tenancier-ère-s d'établissements publics. À cette occasion, une charte est proposée et signée par les concerné-e-s. Il sera ainsi possible d'ajouter la « mesure Angela » à l'ordre du jour de ces rencontres, afin de sensibiliser à la cause, puis de générer l'adhésion des établissements publics à ladite mesure. A cela s'ajoutera la formation à l'accueil des victimes et la production/distribution de stickers à apposer à l'entrée des établissements, labellisés « Ici, demandez Angela ».

5. Mesures à évaluer

5.1 Création d'une application mobile pour le signalement des cas

Comme présenté au point 3.2, il convient de réfléchir au développement d'une application mobile afin d'offrir la possibilité de signaler des cas à toutes les tranches de la population. Il s'agit là d'un projet à part entière, qui doit s'articuler au-delà du harcèlement de rue en proposant d'autres signalements de délits et en offrant d'autres fonctionnalités.

5.2 Collaboration avec les Transports publics de la région yonnaise (TPN)

Une collaboration avec les Transports publics de la région yonnaise (TPN) pourra être développée sur la base des données quantifiant la part des cas de harcèlement de rue qui ont lieu dans les transports publics ou aux abords des gares/arrêts de bus (TPN ou CFF), et une fois nanti de la compréhension du phénomène dans les transports publics.

5.3 Campagnes de sensibilisation

La sensibilisation sur le phénomène du harcèlement de rue s'articulerait en deux temps. Avec une première campagne de communication (factuelle) dans la phase de récolte de données, grâce à une seconde campagne de sensibilisation (créative), d'une part pour décourager les harceleur-euse-s, et d'autre part pour encourager les victimes à chercher refuge, mais également pour pousser les témoins de scènes de harcèlement à réagir immédiatement pour venir en aide aux victimes.

6. Conclusion

Un état de situation au niveau des pratiques déployées par d'autres villes et corps de police s'est avéré nécessaire dans le but de s'enquérir des différents dispositifs développés à l'échelon du canton. Cette analyse a mis en évidence la nécessité d'agir en plusieurs phases afin de mettre en lumière l'intensité de cette problématique au niveau du secteur de la PNR pour ensuite pouvoir y apporter les réponses les plus adaptées.

Fort des constats, il apparaît que la mise en ligne d'un formulaire d'annonce d'incidents de harcèlement de rue sur les plateformes internet des villes et des corps de police permet d'agir et de promouvoir la « mesure Angela ».

Dans le but de pouvoir s'articuler avec des moyens de communication actuels et garantissant une accessibilité accrue, l'idée d'une application mobile paraît idéale pour et complémentaire à la mise en place d'une page internet dédiée, contenant un formulaire d'annonce d'incidents.

Pour s'assurer d'une collecte de données aussi complète que possible, une campagne de communication doit également accompagner le déclenchement de ces mesures afin d'assurer le lancement d'un processus de collecte d'information de qualité.

Demeurent réservées des mesures complémentaires telles que des sondages qui pourraient encore élargir le prisme du rendu de la population, en général. La réalisation d'un sondage au sein de la population nyonnaise offrirait également l'opportunité de mettre en exergue des situations dont elle aurait été témoin et/ou sur des endroits qu'elle perçoit comme intéressants à considérer sous l'angle de la sécurité.

En parallèle, l'introduction d'un réseau de lieux sûrs, labellisés « Ici, demandez Angela », se verrait également être renforcée par la campagne de communication mise en place. Pour en stimuler l'intérêt auprès des établissements publics de la Ville de Nyon, il est proposé de se saisir de la rencontre dévolue à la signature de la charte, conclue entre les tenancier-ère-s d'établissements et la Ville, pour en présenter les buts et idéalement, faire adhérer l'ensemble des établissements.

Ces mesures proposées initient la mise en place d'un processus qui se verrait implémenté par palier d'optimisations, afin qu'il reste adéquat aux situations révélées. Toutefois, si les premières mesures peuvent être rapidement introduites à moindre frais, les phases ultérieures demandent des consultations, respectivement des réflexions plus consolidées quant aux fonctionnalités et processus à déployer s'agissant d'une application mobile dédiée à la signalisation d'événements de harcèlement de rue, mais également si des services digitaux complémentaires devaient être intégrés dans cette application.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2023/126 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/126 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes »

« Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes »

De nombreuses femmes, membres des communautés LGBTIQ+ et autres personnes vulnérables sont régulièrement victimes de harcèlement et de violences dans l'espace public.

Les chiffres clairs manquent en Suisse. Cependant, selon un panorama non-exhaustif, les femmes et les minorités de genre ont entre deux et dix fois plus de risque de subir des violences dans l'espace public¹. Ainsi, une étude menée auprès de 4300 personnes à Fribourg en 2020 a indiqué que 4 personnes sur 5 ont subi du harcèlement de rue en ville, les victimes étant en majorité des jeunes femmes et des personnes LGBT².

Le harcèlement de rue est une forme de violence qui peut avoir des conséquences graves sur la santé mentale et physique des victimes. En outre, cela crée une atmosphère intimidante et hostile qui restreint la liberté de mouvement des individus dans leur propre environnement, et les empêche de se développer et de se réaliser pleinement, dans le respect de leur intégrité physique et morale.

Parmi les mesures qui ont fait leurs preuves citons « Où est Angela ? ». Ce système permet à des personnes de signaler de façon discrète à un établissement qu'elles se sentent en danger dans l'espace public. Née en 2017 en Angleterre, cette mesure a été mise en place en France depuis 2020, elle a été étendue aux festivals locaux (Paléo, Caribana, etc.) l'année dernière. Depuis, un sticker « Ici demandez Angela » a été créé, pour être affiché dans les établissements intéressés à créer un réseau de lieux sûrs pour les victimes : bars, restaurants, hôtels, magasins de proximité, pharmacies, etc. Ce sticker indique qu'à cet endroit, une personne se sentant en danger peut demander et recevoir de l'aide.

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement de rue et aider les victimes. Voici quelques mesures qu'il semblerait opportun de considérer :

Pour aider les victimes :

- Faire un sondage auprès des nyonnais.es pour établir des chiffres et comprendre les besoins ;
- Faire un sondage (en collaboration avec la SiC ?) auprès des établissements nyonnais pour savoir lequel serait prêt à participer à la création d'un réseau de lieux sûrs en ville de Nyon ;
- Collaborer avec les TPN, en encourageant les victimes à aller parler au chauffeur.e de bus, et en autorisant la dépose de la personne en détresse entre deux arrêts pour qu'elle soit au plus proche de son domicile

Pour lutter contre ce fléau :

¹ RTS Info, « Les femmes sont surtout harcelées par des inconnus et dans la rue, selon une étude », avril 2022. <https://www.rts.ch/info/suisse/13052844-les-femmes-sont-surtout-harcelees-par-des-inconnus-et-dans-la-rue-selon-une-etude.html>

² 24 heures, « Quatre personnes sur cinq victimes de harcèlement de rue », 22/09/2020. <https://www.24heures.ch/quatre-personnes-sur-cinq-victimes-de-harcelement-de-rue-744799590152>

- Proposer un sticker « Ici demandez Angela » aux établissements intéressés à Nyon ;
- Faire une campagne de sensibilisation accrue du public, d'une part pour décourager les harceleur·euses, et d'autre part pour encourager les victimes à chercher refuge, mais également pour encourager les témoins de scènes de harcèlement de réagir pour venir en aide aux victimes ;
- De créer au sein de la PNR un contact spécifique (ligne téléphonique, sms, etc) qui pourrait recueillir des plaintes et témoignages et pour intervenir sur les lieux du/des harcèlements si nécessaire.

Les postulant·es sont convaincu·es qu'il est crucial de créer un environnement sûr et respectueux pour tou.te.s dans notre ville.

Les postulant.es

Robert Lütjens, Vert'Lib

Hegetschweiler Aurélie, pour le PS

Marius Diserens, Les Vert.e.s

Philippe Kuratle, PIN

Sybille Hentsch, PLR